

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 septembre 2020**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 16 septembre 2020, à 20 h. Sont présents :**

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| M. Carl Boilard       | La Guadeloupe             |
| Mme Manon Veilleux    | Lac-Poulin                |
| Mme Lyne Bourque      | Notre-Dame-des-Pins       |
| M. Éric Rouillard     | Saint-Benoît-Labre        |
| Absent                | Saint-Côme-Linière        |
| M. André Longchamps   | Saint-Éphrem-de-Beauce    |
| M. Camil Martin       | Saint-Évariste-de-Forsyth |
| M. Alain Quirion      | Saint-Gédéon-de-Beauce    |
| M. Claude Morin       | Saint-Georges             |
| Absent                | Saint-Hilaire-de-Dorset   |
| M. Dany Quirion       | Saint-Honoré-de-Shenley   |
| M. Éric Giguère       | Saint-Martin              |
| M. François Morin     | Saint-Philibert           |
| M. Luc Paquet         | Saint-René                |
| M. Martin St-Laurent  | Saint-Simon-les-Mines     |
| M. Clément Létourneau | Saint-Théophile           |

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-09-110

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;  
Déroutement de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 septembre 2020**

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2020;
- 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 septembre 2020;
- 3.3 Services juridiques en droit municipal / Proposition de Lavery Avocats;
- 3.4 Centraide;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1 Projet économie circulaire- recommandation du comité administratif;
  - 4.2 Fonds services de proximité -suivi;
  - 4.3 Projets PDT :
    - Amplificateur cellulaire Saint-Hilaire-de-Dorset;
  - 4.4 Fonds téléphonie cellulaire –Demande de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley;
  - 4.5 Projet régional : Emprise ferroviaire NDDP – Club de golf St-Georges;
  - 4.6 Entente culturelle 2021-2023;
  - 4.7 Demande d'appui CPE/ Notre-Dame-des-Pins;
  - 4.8 Cadets policiers 2021;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1 Certificats de conformité;
    - Règlement 261-2020 Saint-Simon-Les-Mines
    - Règlement 264-2020 Saint-Simon-Les-Mines
    - Règlement 347-2020 Saint-Côme-Linière
    - Règlement 780-2020 Ville Saint-Georges
    - Règlement 782-2020 Ville Saint-Georges
6. Gestion du personnel :
  - 6.1 Embauche de M. Jérôme Pomerleau, technicien en évaluation;
  - 6.2 Embauche de M. David-Olivier Lachance à titre de technicien en génie civil (poste auxiliaire);
  - 6.3 Embauche de M. Samuel Plante, technicien en évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
  - 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport SAAQ ;
  - 9.3 Service de génie au 31 juillet 2020;
10. Divers :
  - 10.1 Livre Vert (Police) – Positionnement FQM ;
  - 10.2 Concours Inspiration MMQ - Finaliste;
  - 10.3 COVID-19;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

### **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

Le préfet explique aux élus le recours à la vidéoconférence pour cette rencontre.

2020-09-111

### **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2020**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 août 2020 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 8 septembre 2020 à titre d'information.

2020-09-112

### **SERVICES JURIDIQUES EN DROIT MUNICIPAL/ PROPOSITION DE LAVERY AVOCATS**

Attendu l'offre de services juridiques reçue par la MRC;

Attendu que les élus sont pleinement satisfaits des services actuellement reçus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la firme Lavery Avocats au montant de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables.

2020-09-113

### **CENTRAIDE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan s'est engagée par résolution à contribuer à l'organisme Centraide pour les années 2019-2020-2021 à raison de 10 000\$ par année;

Attendu qu'une demande a été adressée aux élus afin de prolonger cette contribution aux années 2022-2023-2024;

Attendu les sommes importantes versées par l'organisme dans notre milieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, d'accepter de prolonger la

contribution financière à l'organisme Centraide au montant de 10 000 \$ par année, et ce, pour la période 2022-2023-2024.

2020-09-114

**PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE – RECOMMANDATION DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

La direction générale dépose un nouveau scénario financier aux membres du conseil avec quelques changements par rapport à celui remis au comité administratif. Le préfet explique aux élus les échanges qu'il a eus avec les représentants d'autres MRC sur le sujet.

Après discussions, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement :

- D'adhérer au projet d'économie circulaire;
- De s'engager financièrement pour un montant maximal de 13 700 \$ sur deux (2) ans, soit 6 850 \$ par année.

Le tout étant conditionnel à l'engagement et à la participation des partenaires identifiés au projet, soit RECYC-QUÉBEC, Desjardins et les MRC de Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce, des Appalaches et de Lotbinière.

**FONDS SERVICES DE PROXIMITÉ – SUIVI**

Le directeur général explique brièvement les modalités de ce fonds, et ce, à partir des documents préliminaires de travail réalisés par la ressource responsable de ce dossier. Les élus conviennent que le comité technique PDT pourra agir à titre de comité d'analyse pour ce fonds et que l'aide financière pouvant être consentie à un projet soit limitée à 50% de celui-ci, pour un maximum 25 000 \$.

2020-09-115

**PROJET PDT – AMPLIFICATEUR CELLULAIRE SAINT-HILAIRE-  
DE-DORSET**

Attendu que, malgré l'installation d'équipements dans les environs, il demeure des secteurs où la couverture cellulaire est problématique dans la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset;

Attendu que, pour remédier à cette situation, la Municipalité désire acquérir trois (3) amplificateurs de signal et deux (2) panneaux de diffusion;

Attendu que le coût du projet s'élève à 3 532,72 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet régional (fonds réservé pour la téléphonie cellulaire) de la Politique de développement du territoire, s'élève à 2 826,18 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 2 826,18 \$ dans le cadre du volet régional (fonds réservé pour la téléphonie cellulaire) de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2020-09-116

**FONDS TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait installer des équipements pour améliorer la couverture de téléphonie cellulaire dans son secteur ;

Attendu que ces installations ont contribué à améliorer le signal sur son territoire, mais également sur une partie de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a mis à la disposition des municipalités ayant cette problématique une aide financière maximale de 10 000 \$ par municipalité, et ce, à même la PDT, volet régional (fonds réservé pour la téléphonie cellulaire);

Attendu que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset utilisera les installations faites par la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et procédera à l'installation d'amplificateurs sur son territoire pour améliorer la couverture cellulaire;

Attendu la demande faite par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley de lui verser le solde de l'aide réservée pour la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a accepté par résolution de verser le solde disponible de 7 173,82 \$ qui lui était réservé dans le cadre de la PDT à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour le paiement d'une partie des infrastructures de dessert cellulaire qui couvrent une partie de son territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'accepter la demande faite par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et de lui octroyer le solde réservé à la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset disponible de 7 173,82 \$ dans le cadre du volet régional (fonds réservé pour la téléphonie cellulaire) de la Politique de développement du territoire.

**PROJET RÉGIONAL : EMPRISE FERROVIAIRE NDDP – CLUB DE GOLF ST-GEORGES**

Est déposé aux élus un estimé du coût de démantèlement de la voie ferrée sur une longueur d'environ 10 270 m ainsi qu'un rapport préliminaire de la réalisation d'une piste cyclable en plusieurs phases sur ce même tronçon. Les élus conviennent du potentiel du projet. Il est convenu que des démarches soient débutées afin de mieux documenter le dossier.

2020-09-117

**ENTENTE CULTURELLE 2021-2023**

Attendu que l'Entente de développement culturel (EDC) 2018-2020 signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) vient à échéance;

Attendu qu'il y aurait lieu d'entamer le processus de renouvellement de ladite entente et que, pour se faire, la MRC doit déterminer les sommes qu'elle désire y investir;

Attendu que les délais de dépôt des nouvelles ententes sont très courts;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'entamer les discussions dans le but de renouveler l'entente culturelle avec les parties concernées et d'y consentir un montant de 25 000\$ par année, et ce, sur une période de trois (3) ans.

2020-09-118

**DEMANDE D'APPUI CPE / NOTRE-DAME-DES-PINS**

Attendu que le Centre de la petite enfance Au jardin de Dominique désire implanter un point de service dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Attendu que la Municipalité sollicite l'appui du conseil des maires afin de favoriser cette implantation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'appuyer le projet d'implantation d'un point de service de type CPE dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2020-09-119

**CADETS POLICIERS 2021**

Attendu la grande satisfaction exprimée par les élus concernant les services faits par les cadets policiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, de confirmer le souhait du conseil des maires de voir les cadets policiers de retour sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pendant la période estivale 2021 et de prévoir la dépense dans le cadre du prochain exercice financier;

2020-09-120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 261-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS VISANT À PERMETTRE LES ÉCURIES COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE RÉSIDENCE**

Considérant que ce règlement a pour objectif de permettre, sous certaines conditions, la construction d'écurie dans la zone F-2;

Considérant que le règlement ne contrevient pas aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 261-2020 de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2020-09-121

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 264-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 165-2006**

Considérant que ce règlement a pour effet de définir les matériaux de revêtement et la forme des bâtiments dans les zones agricoles et agroforestières;

Considérant que le règlement ne contrevient pas aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 264-2020 de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2020-09-122

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 347-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 148-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE I-73 (AVEC LES LOTS 6 352 518 ET 6 352 519) À MÊME LA ZONE FORESTIÈRE F-93, EN BORDURE DU RANG SAINT-JOSEPH, D'IDENTIFIER LES CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-73, D'AUTORISER DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS LA ZONE F-92 ET D'AUTORISER LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- de créer une nouvelle zone industrielle I-73;
- d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées et les bifamiliales (duplex) dans la zone F-92;
- d'autoriser les logements bigénérationnels sur tout le territoire municipal;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 347-2020 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2020-09-123

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 780-2020 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION  
COMMERCIALE DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL DERRIÈRE LE  
715, BOULEVARD DIONNE PRÈS DE LA RUE DE LA SEIGNEURIE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en agrandissant une affectation « Commerces et services de type local et régional » ;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 780-2020 de la ville de Saint-Georges.

2020-09-124

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 782-2020 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION  
COMMERCIALE SUR UNE PARTIE DU TERRAIN DU 480, 12<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement remplace une affectation résidentielle de faible densité par une affectation « Commerces et services de type local et régional » sur une partie du terrain du 480, 12<sup>e</sup> Rue;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 782-2020 de la Ville de Saint-Georges.



2020-09-125

**EMBAUCHE DE M. JÉRÔME POMERLEAU - TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu que madame Audrey Poulin, technicienne en évaluation, a annoncé sa démission effective au 17 juillet 2020;

Attendu les démarches entreprises par la direction générale dans le but de combler le poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'embaucher monsieur Jérôme Pomerleau à titre de technicien en évaluation, poste régulier à l'essai, à l'échelon 8 de la convention collective, et ce, effectif au 28 septembre 2020.

2020-09-126

**EMBAUCHE DE M. DAVID-OLIVIER LACHANCE- TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL POSTE AUXILIARE**

Attendu le surplus de travail à effectuer dans le secteur du génie municipal suite aux nombreux chantiers;

Attendu la disponibilité d'une ressource compétente;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'embaucher monsieur David-Olivier Lachance à titre de technicien en génie civil, poste auxiliaire à l'essai, à l'échelon 1 de la convention collective, et ce, rétroactivement au 7 septembre 2020.

2020-09-127

**EMBAUCHE DE M. SAMUEL PLANTE – TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu que madame Josiane Langevin, technicienne en évaluation, a annoncé sa démission effective au 7 février 2020;

Attendu que des démarches avaient été entreprises par la direction générale dans le but de combler le poste ;

Attendu qu'un candidat a été sélectionné et embauché depuis et qu'il y aurait lieu de régulariser la situation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Samuel Plante à titre de technicien en évaluation, poste régulier à l'essai, à l'échelon 2 de la convention collective, et ce, effectif au 2 mars 2020.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;
- Service de génie 31 juillet 2020.

**LIVRE VERT (POLICE)- POSITIONNEMENT FQM**

Est déposé aux élus un document sur la position prise par la FQM en regard du Livre vert touchant les différents services policiers.

**CONCOURS INSPIRATION MMQ- FINALISTE**

Le préfet informe les membres que la municipalité de Saint-Philibert fait partie des cinq (5) finalistes du concours « Inspiration MMQ en gestion du risque 2020 »

Une motion de félicitations est proposée par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement.

**COVID-19**

Une rencontre téléphonique est prévue chaque semaine au niveau de Chaudière-Appalaches à laquelle participeront les représentants du système de santé, de la sécurité publique, les députés de la région, les préfets ainsi que les représentants du MAMH et les directeurs généraux des MRC du territoire. Un suivi sera fait auprès du conseil, s'il y a lieu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 septembre 2020**

2020-09-128

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h.

---

Normand Roy, préfet

---

Éric Paquet, directeur général